

Procès verbal du Conseil municipal du 29 mai 2026

Présents

Martine Girard, Émilie Borne, Noëlle Quandouzi, David Gue, Aurélien Eymard, Bruno Courreux, Erwan David, Bernard Sellier, Sylvie Planel.

Absente excusée : Valérie Deppe donnant procuration à Erwan David.

Secrétaire de séance : Erwan David.

Approbation du compte rendu du conseil municipal précédent

Après lecture des différentes délibérations, il n'est pas posé de questions complémentaires et le compte rendu du conseil municipal du 27 avril est approuvé par l'ensemble du conseil.

Délibération portant sur l'adhésion au groupement d'achat proposé par le Syndicat départemental d'énergie de la Drôme (SDED)

Le Syndicat départemental d'énergie de la Drôme (SDED) / Territoire d'Énergie propose un groupement d'achat d'énergie en vue de la disparition prévue par la Commission européenne et la Commission de la concurrence du tarif réglementé de vente ou TRV. Cette possibilité ne représente pas une obligation de quitter les avantages des tarifs actuels ; elle met en concurrence les tarifs d'électricité les plus favorables pour les collectivités, sans objectif commercial pour le SDED.

Cette disposition représente une bouée de sauvetage en cas de disparition uniquement des TRV (tarifs de vente réglementés). L'adhésion au groupement d'achat se trouve facilitée par la délibération prise en 2023 autorisant le transfert de compétence au profit du SDED le temps de la cotisation d'investissement pour le remboursement des travaux de l'éclairage public.

Après concertation, la délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibération portant sur le schéma directeur de distribution d'eau potable

Il s'agit de voter par le conseil les circuits et réseaux de distribution d'eau potable en concordance avec les zones constructibles de la commune.

Cette disposition correspond à une protection juridique pour éviter une demande de permis de construire éloignée dans une zone limite qui obligerait la commune à fournir un réseau disproportionné et dispendieux.

Afin d'éviter ce cas de figure, et surtout en raison de la limite possible de fourniture en eau potable actuellement, il convient de consolider ce zonage.

Après concertation, la délibération est adoptée à la majorité, avec une abstention.

Délibération portant sur l'adhésion au CAUE

Le CAUE, ou Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement, propose un accompagnement pour les communes à la recherche de financements, les montages de dossiers ou des suivis pour les projets de rénovation de bâtiments.

Ils ont été contactés dans le cadre de la grange située sur le terrain destiné à recevoir le parc pour enfants.

Après discussion, il est convenu que nous n'adhérerons pas tout de suite au CAUE car le projet de la grange est encore embryonnaire. Cette délibération est reportée à un futur conseil,

Délibération sur la nomination de délégués à la commission auprès de la DGFIP

Monsieur le Maire explique que, conformément au 1 de l'article 1650 du Code général des impôts (CGI), une Commission communale des impôts directs (CCID) doit être instituée dans chaque commune à l'issue des élections municipales.

Cette commission est composée :

- du maire ou d'un adjoint délégué, président de la commission ;
- de 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants, si la population de la commune est inférieure à 2 000 habitants.

En conséquence, il convient de transmettre au service des finances publiques concerné la liste des personnes proposées, en nombre double, pour siéger en commission afin qu'il puisse effectuer un tirage au sort en vue d'établir la liste définitive.

Après lecture de la liste qui sera proposée à la DGFIP, la délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibération portant sur la nomination de deux membres auprès du PNR du Vercors

La Commune faisant partie du Parc Naturel Régional du Vercors, il convient qu'elle soit représentée,

Erwan David et Sylvie Planel se portent volontaires pour devenir délégués.

- Erwan David : délégué
- Sylvie Planel : suppléante

Leur désignation est votée à l'unanimité.

Information sur une prochaine délibération portant sur la désignation d'un délégué et de trois suppléants pour l'élection du sénateur

Elle aura lieu vendredi 5 juin à 18 h 15 en mairie de Marignac.

Questions diverses – Conseil du 29 mai 2026

Informations sur les chantiers de renouvellement du réseau d'eau

1)

Fin du chantier à la Scie et aux Chambards. Il reste une modification de surverse au captage à réaliser, un abaissement de poteau incendie, le réducteur de pression à installer pour le réseau du Moulin, ainsi qu'un bouton poussoir à la fontaine.

Le goudronnage devrait avoir lieu fin juin ; toutefois, les prix du bitume s'envolent à des hauteurs stratosphériques.

2)

Dans le cadre des futurs chantiers de rénovation du réseau d'eau, un hydrogéologue du Département a effectué une visite sur place afin de voir sur le terrain les trois captages de l'Ermite.

Certains peuvent être entourés par un grillage pour se trouver dans la réglementation, d'autres non en raison de la configuration des versants proches.

La réalisation de ces protections sera aidée à 80 %.

3)

La canalisation qui démarre du poteau incendie à proximité de la distillerie jusqu'au réservoir doit passer dans le domaine public de la route et du chemin carrossable, et non plus dans les propriétés privées.

Le chantier d'enfouissement, subventionnable par le Département et l'Agence de l'eau, peut également bénéficier d'une aide du SDED, une ligne BT passant à proximité.

4)

Pour le chantier d'assainissement aux Chambards, l'étude du schéma directeur bénéficiera d'une aide de l'Agence de l'eau à 80 %.

Pour que le Département apporte son bras secourable afin de faire face à ces travaux, il demande la fin complète du premier chantier en cours, ce qui reporte à l'automne de cette année le lancement des chantiers évoqués.

Devenir de la grange dans le parc pour enfants

Projet de café associatif : l'adhésion au CAUE est-elle justifiée ?

Plusieurs questions se posent pour cette parcelle communale :

- l'emplacement des équipements pour le parc de jeux ;
- des places de parking sont-elles à prévoir ?
- qui va gérer le bâtiment (association à créer ou comité ?) ;

Étalement des travaux :

- choix d'un architecte ;
- travaux : charpente, dalle ;
- mise aux normes pour les personnes à mobilité réduite ;
- branchements réseaux à proximité.

Coûts des travaux à répartir sur plusieurs budgets, aides à questionner.

À noter que les réponses pour les financements demandés pour les équipements de jeu du parc pour enfants (DETR, Région, Département) se feront connaître au printemps 2027.

Remplacement du véhicule communal 4x4

Le dépôt-vente pour l'acquisition du véhicule projeté le mois dernier n'a pas pu se concrétiser en raison de critères juridiques propres à ce type de commerce.

Les recherches pour l'acquisition d'un véhicule se poursuivent.

Il faudrait aller tailler les lilas le long de la route à la Scie pour dégager la visibilité.

Il est aussi posé la question de prendre soin des personnes âgées du village. Nous allons envoyer un mail à tout le monde pour que chacun prête attention à ses voisins.

Erwan va proposer un Framadate pour aller visiter le captage courant juin.

La séance est levée à 20 H.